

OBJET :

**Tarifs du service de
l'eau potable 2023**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

6 décembre 2022

N° 53-2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 073-217301175-20221213-53_2022_EAUTAR-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **treize décembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND, Dominique GALERNE.

Procurations : Maryvonne ROBIN donne procuration à Patou ROBIN.
Samuel FADDA donne procuration Claude MEILLE.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BLAIX.

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la révision du tarif du service des eaux pour l'année 2023,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe ainsi qu'il suit le tarif hors TVA des différents éléments du service des eaux, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 :

DISTRIBUTION DE L'EAU :

* Part fixe :	Abonnement annuel eau potable :	36,00 € H.T.
	Abonnement annuel eau d'arrosage :	41,00 € H.T.

* Part proportionnelle :

- Eau, le m ³ :	0,82 € H.T.
- Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau), le m ³ :	0,08 € H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN